

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition concernant le calcul de la cote de rendement au collégial pour la session d'hiver 2020

Cher collègue,

Le 17 septembre dernier, la députée de Vaudreuil déposait une pétition afin de reconsidérer le calcul de la cote de rendement au collégial pour la session d'hiver 2020.

La décision du gouvernement de ne pas considérer le trimestre d'hiver 2020 dans le calcul de la cote de rendement au collégial avait pour objectif d'assurer un traitement équitable à l'ensemble des étudiants, ce qui implique un droit d'accès aux études supérieures basé sur des critères d'admission similaires pour tout le réseau. Or, le contexte d'études de ce trimestre ne permettait pas les mêmes conditions d'enseignement et d'évaluation pour tous.

De plus, il est important de savoir que cette décision a été prise à la suite des demandes des associations étudiantes et après discussions avec les cégeps, les universités et les collèges privés.

Soyez assuré que nous comprenons la volonté des personnes signataires de la pétition, mais comme la cote de rendement au collégial permet de déterminer la position relative d'une étudiante ou d'un étudiant par rapport à l'ensemble de ses pairs, elle ne peut être représentative si elle n'est pas calculée sur des bases comparables.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Danielle McCann